

## ABATTAGE D'ARBRES PIIA OU BOISÉ PROTÉGÉ (MRC)

REQUÉRANT		<input type="checkbox"/> propriétaire	<input type="checkbox"/> professionnel	<input type="checkbox"/> autre
Nom				
Adresse				
Ville et code postal				
Téléphone				
Courriel				
ENTREPRENEUR		<input type="checkbox"/> même que le requérant		
Nom				
Adresse				
Ville et code postal				
Téléphone				
SITE DES TRAVAUX		<input type="checkbox"/> secteur PIIA	<input type="checkbox"/> secteur boisé protégé	<input type="checkbox"/> autre
Adresse				
NATURE DES TRAVAUX				
Nombre d'arbre(s)				
Description (raison de l'abattage)				
PÉRIODE DES TRAVAUX				
Date de début				
Date de fin				
Estimation du coût				

### DOCUMENTS À FOURNIR EN DEUX (2) EXEMPLAIRES

DOCUMENTS REQUIS		
	<u>En annexe</u>	<u>N/A</u>
• Formulaire de demande de permis (MRC);	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Plan de localisation du ou des arbres à abattre;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Photos montrant la situation existante;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Rapport du professionnel (arboriculteur, agronome, etc.);	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Plan de reboisement du ou des arbres à replanter;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Procuration.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Suite au verso





## DOCUMENTS À FOURNIR EN DEUX (2) EXEMPLAIRES (suite)

### ■ FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS (MRC)

Pour l'abattage d'arbre(s) localisé(s) dans un secteur identifié au Règlement régional numéro 05-164 relatif à la protection des boisés de la MRC des Maskoutains, le formulaire de demande de permis disponible à l'adresse ci-dessous doit aussi être complété :

[http://www.mrcmaskoutains.qc.ca/\\_media/document/3067/form-demande-permis-abat-avril-2018-site-word.pdf](http://www.mrcmaskoutains.qc.ca/_media/document/3067/form-demande-permis-abat-avril-2018-site-word.pdf)

Une copie du formulaire est également disponible au Service de l'urbanisme ou sur le site Internet de la Ville de Saint-Hyacinthe.

### ■ PLAN DE LOCALISATION

Idéalement à partir d'une copie du plan accompagnant votre certificat de localisation ou d'un plan d'aménagement fait à l'échelle, ce plan doit contenir les informations suivantes :

- Tous les arbres dont le diamètre est supérieur à 10 cm, mesuré à 1,3 mètre du sol, en prenant soin d'identifier les arbres à abattre et ceux à conserver ;
- L'espèce et le diamètre du ou des arbres à abattre.

### ■ PHOTOS

- Photos permettant d'identifier le ou les arbres à abattre ;
- Photos démontrant la condition du ou des arbres à abattre (ex. : absence de feuillage, blessure, trous d'insectes ou d'oiseaux, champignons, etc.)

### ■ RAPPORT DU PROFESSIONNEL

Si un arbre doit être abattu pour cause de maladie ou toute autre raison, un rapport de professionnel peut être exigé. Ce rapport doit contenir :

- Identification et localisation du ou des arbres à abattre ;
- Information sur la condition du ou des arbres ;
- Toute autre information pertinente justifiant l'abattage ;
- Identification et signature du professionnel.

### ■ PLAN DE REBOISEMENT

Dans les secteurs PIIA, tous les arbres abattus doivent être remplacés. Le plan de reboisement doit donc contenir les informations suivantes :

- La localisation du ou des arbres à replanter sur le terrain ;
- L'espèce du ou des arbres à replanter.

Généralement, un arbre de remplacement doit avoir un diamètre minimum de 2 cm mesuré à 1,3 m du sol.

### ■ PROCURATION

Une procuration du propriétaire confirmant son accord au projet mentionné ci-haut doit être remise lorsque le requérant n'est pas le propriétaire des lieux.